

Note d'information au Lanceur d'alerte sur le Traitement des Données à caractère personnel
(« Note d'information en matière de protection de la vie privée ») Art. 13, Règ. UE
2016/679 sur la protection des données

Aux termes du règlement européen 2016/679 et des réglementations nationales en matière de protection des données à caractère personnel, Epta S.p.A., qui fait partie du groupe Epta (le « **Groupe** »), vous invite à lire attentivement et à prendre acte de la présente Note d'information en matière de protection de la vie privée qui contient des informations importantes sur le traitement de vos données à caractère personnel. Nous vous informons que les Données fournies seront traitées par le responsable de la manière décrite ci-dessous.

1. Définitions

La signification de certains termes utilisés dans la présente Note d'information en matière de protection de la vie privée est précisée ci-dessous afin d'en faciliter la compréhension :

- **Catégories particulières de données à caractère personnel** : les Données à caractère personnel qui révèlent l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale, ainsi que les données génétiques, les données biométriques aux fins d'identifier une personne physique de manière unique, les données concernant la santé ou les données concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle d'une personne.
- **Données** : signifie les Données à caractère personnel et les Catégories particulières de données à caractère personnel.
- **Données à caractère personnel** : signifie toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable (« **Personne concernée** ») ; est réputée être une « personne physique identifiable » une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.
- **Directive** : désigne la directive 2019/1937 de l'Union européenne relative à la protection des personnes qui signalent des violations du droit de l'Union européenne.
- **Lois de transposition de la Directive** : désigne les lois de transposition de la directive adoptées par les États membres de l'UE, y compris le décret législatif italien n° 24 du 10 mars 2023.
- **Organe de contrôle** ou **OC** : désigne l'organisme créé par Epta S.p.A. avec pour mission, entre autres, de (i) superviser le fonctionnement, le respect, l'efficacité et l'adéquation du modèle d'organisation, de gestion et de contrôle d'Epta S.p.A. conformément au décret législatif italien n° 231/2001, et (ii) d'en assurer la mise à jour.
- **Règlement UE n° 2016/679 (« RGPD »)** : désigne le règlement du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données).
- **Sous-traitant** : signifie la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui traite les Données à caractère personnel pour le compte du Responsable.
- **Lanceur d'alerte ou Personne concernée** : la personne qui fait un Lancement d'alerte.
- **Lancement d'alerte** : tout lancement d'alerte fait de bonne foi et à la connaissance directe du Lanceur d'alerte, fondé sur des éléments factuels précis et cohérents ainsi que sur des soupçons raisonnables, acquis dans le cadre du travail, qui sont ou peuvent raisonnablement être liés à la violation : (i) du Code d'éthique du Groupe Epta, (ii) des politiques, directives et procédures de l'entreprise, (iii) des lois et règlements applicables, (iv) (dans une mesure limitée à Epta S.p.A.) des violations du décret législatif italien 231/2001 et du Modèle d'organisation, de gestion et de contrôle conformément au décret législatif italien 231/2001 ((i), (ii), (iii) et (iv) collectivement définis comme « **Domaines faisant l'objet de Lancement d'alerte** »).
- **Société EPTA** : signifie chaque filiale d'Epta S.p.A. On entend par « Contrôle » la détention directe ou indirecte de la majorité des actions avec droit de vote de cette société, la détention directe ou indirecte ou le pouvoir de diriger ou de faire diriger la gestion de la filiale.
- **Responsable** : Epta S.p.A. qui détermine les finalités et les moyens du traitement des Données à caractère personnel de la Personne concernée, ou la société EPTA, en la personne de son représentant légal *pro tempore*, pour les Données à caractère personnel dont elle est le Responsable dans le cadre d'un Lancement d'alerte impliquant ou concernant la Société EPTA de référence.
- **Traitement** : signifie toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de

procédés automatisés et appliquées à des Données à caractère personnel ou des ensembles de Données à caractère personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction.

- **Comité de lancement d'alerte (« CC »)** : il s'agit d'un comité ad hoc institué par Epta S.p.A., qui a pour mission de fournir un soutien et une assistance dans l'analyse et l'évaluation des Lancements d'alerte et de prendre la décision finale quant au Lancement d'alerte effectué, avec l'obligation de confidentialité sur les informations obtenues. Le CC est composé du directeur des ressources humaines du Groupe, du directeur juridique du groupe, du directeur de l'audit interne du Groupe Epta et des autres membres de l'Organe de contrôle.

2. Responsable du traitement

Epta S.p.A., dont le siège social est situé Via Mecenate, 86, 20138 Milan (MI), représentée par son représentant légal, et la société EPTA, représentée par son représentant légal pro tempore, agiront en qualité de responsables indépendants du traitement des données concernant le signalement impliquant ou se référant à Epta S.p.A. et/ou à la Société EPTA concernée, conformément à la législation locale applicable en matière de protection des données. La liste des Sociétés EPTA est disponible à l'adresse suivante : <https://www.eptarefrigeration.com/fr/contact>.

3. Données à caractère personnel traitées

Selon que le Lancement d'alerte est anonyme ou identifié (non anonyme), les Données à caractère personnel suivantes seront traitées :

- Lancement d'alerte anonyme :
 - Concernant la Partie signalée : (i) Données personnelles ;(ii) Situation professionnelle ;(iii) Relation avec la Partie signalée ;
 - Concernant les témoins éventuels : (i) Données personnelles ;(ii) Situation professionnelle ;(iii) Relation avec le témoin.
- Lancement d'alerte identifié : outre les Données relatives à la Partie signalée et les témoins éventuels :
 - Concernant le Lanceur d'alerte : (i) Données personnelles ;(ii) Données de contact ;(iii) Qualification ;(iv) toute autre Donnée fournie volontairement par le Lanceur d'alerte dans le cadre du Lancement d'alerte. Le Traitement des Données peut également faire référence à des Catégories particulières de données à caractère personnel au sens de l'article 9 du RGPD, ainsi qu'à des Données relatives à des condamnations pénales et à des infractions au sens de l'article 10 du RGPD. Lesdites Données ne seront utilisées que lorsqu'elles seront strictement nécessaires à la gestion du Lancement d'alerte, dans le plein respect des principes de proportionnalité et de nécessité et, si elles sont jugées non pertinentes aux fins du Lancement d'alerte, elles ne seront pas traitées ultérieurement.

Le Traitement des Données à caractère personnel est effectué au moyen d'une plate-forme informatique spécifique, selon les modalités précisées ci-dessous et également décrites dans la procédure de Lancement d'alerte du Groupe Epta, disponible sur la plate-forme et sur le site Internet d'Epta à l'adresse suivante <https://www.eptarefrigeration.com/fr/a-propos-de-epta/organisation/gouvernance/ethique-de-entreprise>.

4. Finalité et base juridique du Traitement

Le Traitement sera effectué afin de (i) recueillir et gérer les Lancements d'alerte de la part d'un Lanceur d'alerte concernant les Domaines faisant l'objet de Lancement d'alerte ; (ii) permettre la réalisation d'enquêtes internes pour vérifier leur validité ; et (iii) prendre les mesures appropriées visant à atténuer/éliminer leurs effets, soumettre des demandes, des questions, exposer et/ou ajouter des informations au Lancement d'alerte fait. Si le Lancement d'alerte est fondé, des informations complémentaires pourront être demandées au Lanceur d'alerte.

La base juridique du Traitement est l'exécution d'une obligation légale. En particulier, le respect de la Directive et des Lois de transposition de la Directive.

L'activité d'enquête interne réalisée à la suite d'un Lancement d'alerte est réalisée sur la base de l'intérêt légitime du Responsable du traitement des données à lutter contre les cas relevant des Domaines faisant l'objet de Lancement d'alerte, y compris les violations de la loi.

5. Modalités de traitement

Vos Données à caractère personnel seront traitées conformément aux dispositions réglementaires applicables en matière de traitement des données à caractère personnel, tant par modalités électroniques et par automatisées que manuelles. Vos Données seront traitées à l'aide de procédures appropriées afin de garantir

une sécurité et une confidentialité maximales et uniquement par les responsables et les personnes autorisées à effectuer les activités de Traitement. Le Responsable prend les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir un niveau de sécurité adapté au risque.

6. Durée pendant laquelle les Données seront conservées

Toutes les Données Personnelles divulguées seront conservées pendant la durée nécessaire à la gestion du Signalement et à la vérification de sa validité, et, en tout état de cause, sauf disposition contraire de la législation locale applicable, pendant une durée maximale de six mois à compter de la notification à la Lanceur d'alerte de la clôture du Signalement. Passé ce délai, les Données seront supprimées, sans préjudice de l'engagement éventuel d'une procédure judiciaire, pour laquelle les Données pourront être conservées pendant toute la durée de la procédure et jusqu'à l'entrée en force de chose jugée.

Les Données Personnelles manifestement inutiles à la gestion du Signalement seront supprimées immédiatement.

En ce qui concerne les Sociétés EPTA suivantes, les durées de conservation suivantes s'appliqueront, sans préjudice de l'engagement éventuel d'une procédure judiciaire, pour laquelle les Données pourront être conservées pendant toute la durée de la procédure et jusqu'à l'entrée en force de chose jugée :

- Epta Baltics OU : pendant la durée nécessaire à la gestion du Signalement, et, en tout état de cause, pendant une durée maximale de trois ans à compter de la date de réponse à la Partie Signalante.
- Epta International Kft : pendant la durée nécessaire à la gestion du Signalement, et, en tout état de cause, jusqu'à sa clôture.
- Epta Iberia SAU : pendant la période nécessaire à la gestion du Signalement et, en tout état de cause, pendant une durée maximale de 6 mois à compter de la notification à la Partie déclarante de la clôture du Signalement ; 3 mois à compter de la collecte des Données pour les Signalements qui, après réception, ne font pas l'objet d'une enquête plus approfondie et sont donc clôturés, sauf s'il devient nécessaire entre-temps de conserver ces Données pendant des périodes supplémentaires (par exemple, un autre signalement concernant la même personne, précédemment jugé infondé et clôturé).
- Epta Polska sp. Zoo : pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année civile au cours de laquelle les mesures d'enquête et de gestion du Signalement ont été achevées ou la procédure engagée par ces mesures a été clôturée.
- DAAS Impex Srl : pendant la période nécessaire à la gestion du Signalement et, en tout état de cause, pendant une durée maximale de 5 ans à compter de la réception du Signalement.

7. Destinataires des Données

Les Données à caractère personnel communiquées par vous, ou celles relatives à votre personne dans le cas d'un Lancement d'alerte identifié, seront transmises exclusivement au :

- Responsable de l'audit interne du Groupe Epta ;
- Comité de dénonciation (à l'exception de vos Données) ;
- Société EPTA dans laquelle l'événement faisant l'objet d'un Lancement d'alerte s'est produit ou à laquelle le Lancement d'alerte fait référence.

Vos Données seront également transmises à la société EQS Group Srl, dont le siège est sis Corso Vercelli, 40, 20125, Milan, en tant que Sous-traitant, qui garantit des mesures techniques et organisationnelles adéquates concernant la plate-forme informatique mise à la disposition du Lanceur d'alerte pour transmettre son Lancement d'alerte au responsable de l'audit interne du Groupe Epta, comme cela est mieux détaillé dans la procédure de Lancement d'alerte du Groupe Epta, à laquelle il est fait renvoi. Il est précisé que vos Données communiquées via ladite plateforme seront conservées au sein de l'Union européenne.

Vos Données peuvent également être divulguées à des cabinets d'avocats et de consultants externes ainsi qu'à des autorités publiques locales, dans les deux cas lorsque cela est requis et/ou autorisé par des réglementations nationales spécifiques.

Epta S.p.A. ou la Société EPTA pertinente informera rapidement la Partie signalée du traitement de ses Données, sauf s'il est nécessaire de retarder la note d'information pour garantir l'intégrité de l'enquête et la conservation des informations pertinentes.

Les Sociétés EPTA agiront en tant que responsables autonomes du traitement des données concernant le Lancement d'alerte impliquant ou se référant à la Société EPTA concernée, conformément à la législation locale sur le traitement des données à caractère personnel applicable.

8. Transfert des Données

Dans le cadre du Traitement, les Données Personnelles signalées peuvent être transférées vers des pays hors de l'Espace Économique Européen (EEE) (Arabie Saoudite, Argentine, Australie, Chili, Chine,

Colombie, Costa Rica, Salvador, Guatemala, Inde, Mexique, Nouvelle-Calédonie, Pérou, Philippines, Singapour, Thaïlande, Turquie, Émirats Arabes Unis, Royaume-Uni, États-Unis, Vietnam, Honduras), selon la Société EPTA concernée ou à laquelle le Signalement fait référence.

En cas de transfert de Données hors de l'EEE vers des pays non déjà reconnus comme adéquats par la Commission européenne, le Responsable du Traitement garantit le respect des dispositions légales applicables en concluant des accords garantissant un niveau de protection adéquat et/ou en adoptant les clauses contractuelles types prévues par la Commission européenne (conformément à l'article 45 du RGPD). À cette fin, les Responsables du Traitement ont conclu un Accord Interentreprises de Protection et de Transfert des Données (IDPA) qui régit, entre autres, le transfert de Données Personnelles hors de l'EEE aux fins de la gestion du Signalement, comme précisé dans la présente Politique de Confidentialité. Dans le cas d'Epta UK Limited, des clauses contractuelles types (CCT) spécifiques ont été conclues avec les sociétés importatrices de ces pays (conformément à l'article 46, paragraphe 2, lettre c, du RGPD) pour les transferts vers les pays dont l'adéquation n'a pas encore été reconnue par le gouvernement britannique (conformément à l'article 45 du RGPD britannique), via un avenant à l'IDPA.

Vous pouvez obtenir plus d'informations sur ces transferts en envoyant une demande écrite à l'adresse e-mail indiquée à la section 9 - Droits de la personne concernée, ci-dessous.

9. Droits des personnes concernées et modalités d'exercice

Aux termes du RGPD, les Personnes concernées pourront exercer les droits décrits ci-dessous :

- obtenir l'indication de l'origine des Données à caractère personnel ainsi que les finalités et les modalités du Traitement, la logique appliquée en cas de traitement effectué à l'aide d'instruments électroniques, les données d'identification du Responsable et des Sous-traitants ainsi que les sujets ou les catégories de sujets auxquels les Données à caractère personnel peuvent être communiquées ;
- obtenir la mise à jour, la rectification ou, le cas échéant, l'intégration des Données ; l'effacement, la transformation sous forme anonyme ou le blocage des Données traitées en violation de la loi, y compris les Données dont la conservation n'est pas nécessaire aux fins pour lesquelles les Données ont été collectées ou traitées par la suite ; l'attestation des opérations portées à la connaissance de tiers, y compris concernant leur contenu ; de ceux à qui les Données ont été communiquées ou diffusées, sauf si cela s'avère impossible ou implique un effort manifestement disproportionné par rapport au droit à protéger ;
- s'opposer, en tout ou en partie, pour des motifs légitimes, au Traitement des Données à caractère personnel les concernant, même si elles sont pertinentes au regard de la finalité de la collecte.

Pour leur exercice, ainsi que pour toute information relative au Traitement des Données à caractère personnel, vous pouvez à tout moment envoyer un mail à l'adresse : compliance@eptarefrigeration.com ou écrire au Responsable du traitement, dont la liste est disponible au lien suivant : <https://www.eptarefrigeration.com/fr/contact>.

22 juillet 2025